

### **34 - Coopération avec Douroula au Burkina-Faso - Subvention 2015 au CEAS Burkina et au CEAS Suisse**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Dans le cadre du contrat triennal 2013-2015 approuvé par la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2013, la Ville de Besançon mène une **coopération avec la commune rurale de Douroula et la ville de Neuchâtel**. Cette coopération s'inscrit dans un cadre **mutualisé** en lien avec d'autres collectivités franc-comtoises et le CERCOOP Franche-Comté, et bénéficie d'une **subvention du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes** à hauteur de 30 %.

Pour rappel, le programme porte sur le **renforcement institutionnel**, au moyen de 3 axes de coopération :

#### **- L'agriculture et l'alimentation**

Cet axe s'inscrit dans la continuité du précédent programme de **formation des villageois** avec une attention particulière portée sur la maîtrise des **techniques de conservation et de structuration des filières**.

##### *Actions prévues en 2015 :*

- . Formation des producteurs en techniques de production : riz, oléagineux, légumineuses
- . Appui à la production maraîchère
- . Appui au développement de l'aviculture
- . Appui au développement de l'apiculture
- . Premières sessions de formation en embouche bovine
- . Formation en production fourragère
- . Formation à l'écocitoyenneté (Groupements de Gestion Forestières, scolaires)
- . Appui à la valorisation des produits forestiers non ligneux
- . Formation aux techniques de carbonisation
- . Appui à l'organisation de la filière poisson
- . Appui et suivi du système de warrantage.

#### **- L'eau et l'assainissement**

Ce **nouveau volet du programme de coopération** est mené en lien avec le **Département Eau et Assainissement** de la Ville de Besançon qui apporte un appui technique. Suite à une mission technique fin 2014, un dossier a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Ce cofinancement doit permettre de financer les actions suivantes :

##### *Actions prévues en 2015 :*

- . Appui à la mise en place d'un service communal d'eau et d'assainissement ;
- . Construction d'un forage et réhabilitation de 5 forages ;
- . Réalisation de 34 latrines familiales et communautaires ;
- . Formation des acteurs de l'eau : techniciens et élus de la Mairie, Associations des Usagers de l'Eau, hygiénistes
- . Campagnes d'information et de sensibilisation par le biais du théâtre forum et de la radio locale.

### - Le tourisme et la valorisation du patrimoine

La commune de Douroula dispose d'un potentiel touristique important, mais non exploité : un musée archéologique, une forêt classée, la présence du fleuve Mouhoun, un artisanat local de qualité, etc. Il s'agit de permettre la **mise en valeur de ce patrimoine naturel et culturel** en vue d'en faire un vecteur de développement local.

#### Actions prévues en 2015 :

- . Appui à la mise en place d'une offre touristique avec les acteurs locaux ;
- . Aménagement et valorisation du musée archéologique ;
- . Organisation de l'artisanat local autour du musée.

Le **montant global de ces actions de terrain s'élève en 2015 à 61 959,20 €**. Il est proposé de verser à cet effet au CEAS Burkina en charge de la mise en place de ces actions une subvention de **19 631 € pour l'année 2015**. Le reste est financé par d'autres intervenants : Ville de Neuchâtel, Ministère des Affaires Etrangères, Agence de l'Eau (dossier en cours).

### Suivi local de la coopération

Depuis le 15 octobre 2013, l'**association CEAS Burkina et la fondation CEAS Suisse assurent conjointement le suivi des actions** sur le terrain réalisées dans le cadre de la coopération avec Douroula. Le financement annuel nécessaire à la réalisation de cette mission est respectivement de 10 519 € et 3 850 €, soit **14 369 €** au total.

#### Rappel du budget prévisionnel voté :

#### Budget prévisionnel coopération avec Douroula 2013-2014-2015

Dépenses prévisionnelles			
Désignation		Budget annuel	Total triennal
Actions de terrain	Agriculture et alimentation	20 174,09 €	60 522,26 €
	Tourisme solidaire	22 472,37 €	67 417,11 €
	Eau et Assainissement	19 312,75 €	57 938,25 €
	<b>Sous-total Activités terrain</b>	<b>61 959,20 €</b>	<b>185 877,61 €</b>
Suivi local	Suivi CEAS Suisse	3 850,00 €	11 550,00 €
	Suivi local CEAS Burkina	10 519,00 €	31 557,00 €
	<b>Sous-total suivi local</b>	<b>14 369,00 €</b>	<b>43 107,00 €</b>
<b>Sous-total hors valorisation</b>		<b>76 328,20 €</b>	<b>228 984,61 €</b>
Valorisation		9 200,00 €	27 600,00 €
<b>Total dont valorisation</b>		<b>85 528,20 €</b>	<b>256 584,61 €</b>

Ressources prévisionnelles			
Désignation		Budget annuel	Total triennal
Ville de Besançon	Suivi CEAS Suisse	3 850,00 €	11 550,00 €
	Suivi local CEAS Burkina	10 519,00 €	31 557,00 €
	Actions terrain	19 631,00 €	58 893,00 €
	<b>Sous-total Ville de Besançon</b>	<b>34 000,00 €</b>	<b>102 000,00 €</b>
Ville de Neuchâtel		12 000,00 €	36 000,00 €
Douroula		738,50 €	2 215,50 €
MAEE		16 100,00 €	48 300,00 €
Agence de l'Eau		13 489,71 €	40 469,12 €
<b>Sous-total hors valorisation</b>		<b>76 328,21 €</b>	<b>228 984,62 €</b>
Valorisation		9 200,00 €	27 600,00 €
<b>Total dont valorisation</b>		<b>85 528,21 €</b>	<b>256 584,62 €</b>

### Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement à l'association CEAS Burkina d'une subvention de 30 150 € pour l'année 2015, au titre, d'une part, des actions de coopération avec Douroula prévues au contrat triennal 2013-2015 (19 631 €) et, d'autre part, du suivi local de la coopération (10 519 €).

Il est également proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement à la fondation CEAS Suisse d'une subvention de 3 850 € pour l'année 2015 au titre du suivi local de la coopération.

En cas d'accord, les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne 65.048/6574.005024 CS 00290.

«**M. LE MAIRE** : Le CEAS c'est le Centre Albert Schweitzer bien connu du côté de l'Alsace. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Pas d'abstentions. Des oppositions ? 2».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (1 contre) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme JOLY, M. STHAL et M. FAGAUT n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.*